

## Conseil d'Administration SMI2D

**Mercredi 22 mai 2019**

Présents : en annexe 1

Excusé avec pouvoir : Yann MADELINE donne pouvoir à Jean Luc ROBIN

Excusés : Philippe MAILLOT, Frédéric LE BOUGUENEC, Emmanuel ROCHE, Thomas WATRIN

Participait à la réunion : Charles LE BOULANGER

\*\*\*\*\*

Jean Luc ROBIN remercie les participants et propose d'examiner les différents points à l'ordre du jour.

### 1 - Questionnaire SMI2D sur la maintenance industrielle et la collecte de déchets dangereux

Le Président Jean Luc ROBIN remercie les adhérents qui ont répondu au questionnaire SMI2D. Les sujets suivants ont retenu l'attention des membres du Conseil d'Administration :

- Recrutement et communication sur les métiers auprès des jeunes  
Parmi les réponses au questionnaire, le recrutement est un sujet récurrent qui a été mentionné à plusieurs reprises.  
Le Conseil d'Administration souhaite que la Fédération mette en place une démarche de communication plus construite afin d'être présent sur les salons emplois jeunes, mieux utiliser les réseaux sociaux pour être suivi par les personnes qui s'intéressent aux entreprises et diffuser des informations métiers, mettre des articles ou de l'actualité sur le site web de la FNSA, mettre en place des actions pour faire la promotion du Certificat de Qualification professionnelle « Opérateur en assainissement, maintenance industrielle et gestion des déchets dangereux » à destination des jeunes.  
A titre d'exemple, Christophe CROCHART précise que, concernant le recrutement et pour faire connaître ses métiers, la FF3C (carburant combustible et chauffage) mène des actions de communication sur les chaînes télévisées.

#### Reconnaissance des compétences des salariés

Les professionnels de la collecte de déchets et de la maintenance industrielle ont signalé le manque de reconnaissance, par les entreprises utilisatrices, des compétences des salariés des entreprises intervenantes.

Le Conseil d'Administration propose aux entreprises de s'appuyer sur la démarche S3C pour faire la promotion des compétences des salariés mais également d'envoyer des informations aux entreprises utilisatrices sur les qualifications et la technicité des salariés dans les métiers de la collecte des déchets dangereux et de la maintenance industrielle.

A titre d'exemple, Christophe CROCHART et le Président Jean Luc ROBIN proposent, pour une fonction type, d'élaborer un CV de compétence professionnelle en listant l'ensemble des formations détenues par le salarié, en précisant le coût en nombre de journée de formation et le coût de formation.

- Reconnaissance des adhérents SMI2D par les entreprises utilisatrices

Le Président Jean Luc ROBIN propose de travailler sur le rapprochement avec d'autres syndicats professionnels intéressés par la maintenance industrielle (par exemple la Fédération de la Métallurgie), en mettant en place une stratégie de partenariat entre le SMI2D et des groupements d'entreprises utilisatrices et en s'appuyant sur la démarche de certification développée par le S3C, à l'image de la convention de partenariat entre le MASE, l'UIMM et France chimie.

- Prise en compte des déchets dans la réglementation ADR

La réglementation ADR est orientée transport de matières dangereuses mais n'est pas assez orientée « Déchets ». Le Conseil d'Administration propose de se rapprocher de l'APTH ou des associations regroupant les Conseillers à la sécurité pour aider la profession à mettre en avant les problématiques liées aux déchets et à son transport dans le cadre de l'ADR.

Il est également proposé de renforcer la présence du SMI2D au sein du GT ADR FNADE en faisant participer un adhérent qui connaît les difficultés liées à la collecte des déchets dangereux.

Afin de pouvoir intervenir de façon pertinente lors de ces réunions, le Conseil d'Administration souhaite obtenir de la part des adhérents, plus d'informations sur les difficultés rencontrées lors des opérations de collecte de déchets, tant au point de vue matériel qu'exploitation. A titre d'exemple : Préciser pour quels déchets avez-vous des difficultés de codification ? Problématiques emballages ? etc ...

Le Président Jean Luc ROBIN précise que pour les sujets évoqués qui n'ont pas été retenues par le Conseil d'Administration, une réponse sera envoyée aux adhérents concernés.

## 2 - Agrément ECO DDS

Par arrêté du 28 février 2019, la société EcoDDS a été agréée en tant qu'éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers et ceci jusqu'au 31 décembre 2024.

## 3 – Charte rinçage

La charte rinçage des citernes a été signée par le SMI2D (anciennement SNCDL), le SYVED et SYPRED en 2008. 10 ans après la signature de la charte, le SYVED et le SYPRED proposent de faire un point sur la démarche en organisant une réunion commune.

Afin de préparer cette réunion commune, le SMI2D a interrogé les adhérents qui ont fait part d'une situation dégradée sur le terrain dont le SMI2D a pris acte lors de la réunion du mercredi 10 avril. La profession n'est clairement pas satisfaite de la situation actuelle.

Afin de préparer la prochaine réunion avec le SYPRED et le SYVED, le SMI2D propose de questionner à nouveau les adhérents sur les difficultés rencontrés lors du rinçage des citernes, centre par centre, pour obtenir une cartographie du niveau de qualité et de fonctionnement des installations.

## 4 – GT ADR FNADE

Suite à la réunion du 10 avril, le GT ADR FNADE a présenté les principaux travaux en cours :

1 - Mise en place d'un groupe de travail FEAD a Bruxelles décidé lors de la réunion commune du GT WP 15 en septembre dernier en vue d'une meilleure prise en compte dans l'ADR des spécificités liées aux déchets dangereux :

- l'ADR demeure encore peu adapté au transport des déchets dangereux vu les nombreuses dérogations nationales et accords multilatéraux existants.

- les problématiques de la classification et de l'emballage au titre de l'ADR (par exemple : les dispositions de l'ADR sont inadaptées concernant les emballages combinés et/ou souillés, la date limite de validité sur les GRV vides ou pleins, ...)

2 - La dérogation amiante dans le cadre du transport en vrac de certains types de déchets contaminés par de l'amiante non lié est une dérogation spécifique à la France. La Mission TMD a décidé de ne plus délivrer de dérogation au cas par cas pour la rendre permanente en l'intégrant dans l'arrêté TMD.

3 - Le groupe de travail « déchets issus de déchetteries » se réunira prochainement avec les représentants de la mission des transports des matières dangereuses.

L'idée est d'adapter la réglementation ADR à la problématique du transport des déchets dangereux des ménages issus de déchetterie en intégrant dans l'arrêté TMD un régime dérogatoire spécifique pour cette typologie de déchets (établissement d'un classement simplifié, mise en place des règles de conditionnement spécifique y compris en ce qui concerne le choix et les types d'emballages)

Christophe CROCHART propose, compte tenu des sujets développés par le GT ADR FNADE et selon son emploi du temps, d'être présent et d'accompagner le représentant de la FNISA lors d'une prochaine réunion.

#### 5 – La traçabilité des déchets dangereux via « Track déchets »

« Track déchets » qui est développé au sein de la fabrique numérique du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, co-construit avec les utilisateurs au regard de leurs besoins, concerne l'évolution de la gestion et de la traçabilité des déchets dangereux.

L'objectif de « Track déchets » est d'améliorer la traçabilité des déchets afin de s'assurer du parcours vertueux du déchet et de maîtriser les risques environnementaux.

Le SMI2D propose aux adhérents intéressés de tester le produit en cliquant sur le lien suivant :

<https://trackdechets.beta.gouv.fr/>

#### 6 – Accord Européen MASE-France Chimie-VCA et Convention de partenariat MASE-UIMM-France Chimie

- Accord européen MASE-France Chimie pour la France et VCA pour les Pays-Bas et la Belgique du 4 décembre 2018 qui garantit un niveau d'exigences comparable pour les entreprises certifiées même si les référentiels de certification MASE-UIC et VCA-P ne sont pas rigoureusement identiques.

(Annexe 2 : Communiqué de presse du 4 décembre 2018)

- Convention de partenariat MASE, UIMM et France Chimie du 25 avril 2019 pour promouvoir ensemble la mise en place du système commun MASE-UIC dans les relations entre entreprises utilisatrices et entreprises extérieures unique dans l'industrie. (Annexe 3 : Communiqué de presse du 25 avril 2019)

## 7 – Accord S3C – SIR - WJTA

Stuart HARWOOD Président du S3C est à l'origine de cette démarche.

Les principes fondamentaux pour la mise en œuvre sécurisée du jet d'eau ont été validés le 1<sup>er</sup> novembre 2018 par S3C pour la France, le SIR pour le Benelux et le WJTA pour les USA.

Les 7 grands principes définis par le « *Global Industrial Cleaning Movement* » sont :

- Coresponsabilité des entreprises (entreprises utilisatrices et intervenantes, équipementiers)
- Domaines d'intervention : les techniques, les ressources et le personnel
- Formation et sensibilisation des salariés des entreprises intervenantes et utilisatrices
- Partage de connaissance et formation continue
- Travailler selon des modes opératoires sécurisés
- Utiliser avec des équipements conformes
- L'engagement sur les lignes directrices suivantes : travailler avec des personnels qualifiés, former les personnels des entreprises utilisatrices, certifier les compétences et mettre en place la vérification des matériels.

D'autres groupements sont prêts à se joindre à la démarche : DFIV pour l'Allemagne, EWJI pour l'Europe, KWJA pour la Corée, WJA pour la Grande Bretagne mais également des entreprises telles que BASF, Dow, DuPont et Total.

## 8 – Recommandation R.502

La recommandation R.502 « Pompages de déchets à l'aide de combinés hydrocureurs » remplace l'ancienne recommandation R.19.

La note FNSA diffusée en mars précise que la recommandation R.502 a été élaborée et adoptée par les comités techniques nationaux des industries, des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C), le 5 novembre 2018, et celui des industries de la chimie, du caoutchouc, et de la plasturgie (CTN E), le 22 octobre 2018.

Le respect des bonnes pratiques de cette recommandation, outre la garantie d'une meilleure prise en compte des risques et une meilleure prévention des accidents, est également le gage d'un professionnalisme à mettre en avant vis-à-vis des clients particulièrement du secteur de la chimie.

Les préconisations de la recommandation R 502 sont également en cohérence avec le référentiel pompage du S3C et son organisation, permettant la certification de compétences des intervenants, répond pleinement aux exigences de la recommandation en matière de formation.

A noter qu'en mai 2019, les comités techniques cités ci-dessus (CTN-E et CTN-C) viennent d'engager les travaux pour l'élaboration d'une recommandation concernant la Haute Pression.

## 9 -Elections S3C

S3C organisera lors de son Assemblée Générale en mai 2019 les élections pour renouveler les membres de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration S3C est constitué de plusieurs collègues. Les statuts S3C prévoient 2 sièges pour le collège SMI2D et les représentants désignés sont :

- Jean Jacques BONNEFOND
- Olivier MAITRE

#### 10 – Accord de reconnaissance mutuelle et d'équivalence S3C et SIR

L'accord entre S3C et le SIR a été signé le 17 avril et prévoit que : « *Les mesures de sécurité et les référentiels du S3C (France) et du SIR (Benelux) respectent les sept principes de base définis par la « Global Industrial Cleaning Movement ». Le niveau d'équivalence entre les deux référentiels de sécurité est jugé suffisamment élevé pour permettre une reconnaissance mutuelle des deux certificats. Les parties conviennent de reconnaître entièrement et sans exception les certificats émis par les deux organisations.* » (Annexe 4 : Communiqué de presse S3C du 24 avril 2019)

Jean Luc ROBIN ajoute que le SIR et le S3C ont des systèmes de reconnaissance des compétences des salariés équivalents mais pour le matériel, si il y a reconnaissance des référentiels, les équipements devront, en complément, être conformes à la réglementation de pays d'intervention. Le S3C va préparer une liste des écarts.

#### 11 – Questions diverses

L'Assemblée Générale SMI2D se déroulera dans le cadre du congrès FNSA qui est organisé aux Sables d'Olonne les 2 et 3 octobre prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Luc ROBIN remercie les administrateurs présents et lève la séance.

\*\*\*\*\*





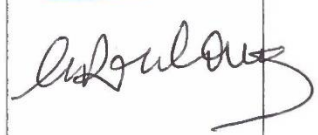
Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Accord Européen MASE-VCA - Communiqué de presse du 4 12 2018

Annexe 3 : Partenariat MASE UIMM France Chimie - communiqué de presse du 25 11 2019

Annexe 4 : Accord de reconnaissance mutuelle et d'équivalence S3C et SIR - communiqué de presse du 24 04 2019

**FEUILLE DE PRESENCE**  
**Mercredi 22 mai 2019**  
**Conseil d'Administration**

NOMS	SOCIETES	EMARGEMENT	Adresse EMAIL
ROBIN	BMI		
J.J. BONNET	OSIS SUEZ		
EC CROCIANI	OSIS SUEZ		
DEFRANCE E.	ILZEX Ind.		
LE BOULANGER CHARLES	FNISA SMI2D		





Communiqué de presse - 4 décembre 2018

## Accord européen MASE – VCA

### Une coopération pour une certification SSE<sup>(1)</sup> européenne dans l'industrie et les services

Le 4 décembre 2018, à Bruxelles, Didier Méné, président de **MASE**<sup>(2)</sup>, P.Prudhon, directeur des affaires techniques de **France Chimie**, Jeroen Terlingen, président du **CCVD-VCA Pays-Bas** et Marc de Loch, président de l'**UCVD-VCA Belgique** ont officialisé un accord de coopération :

« Conformément à l'étude comparative réalisées sur les versions des référentiels **MASE-UIC 2014** et **VCA**<sup>(3)</sup> **2017/6.0**, **MASE-UIC**<sup>(4)</sup> (France), **SSVV**<sup>(5)</sup> (Pays-Bas) et **CSM**<sup>(6)</sup> (Belgique) conviennent que, même si les référentiels de certification **MASE-UIC** et **VCA-P** ne sont pas rigoureusement identiques, **ils garantissent un niveau d'exigences comparable pour les entreprises certifiées.**

*Les entreprises certifiées MASE-UIC et les sociétés néerlandaises/belges certifiées VCA-P pourront utiliser leurs certificats respectifs pour travailler dans les pays susmentionnés sans qu'un nouvel audit ne doive être mené. »*

A l'heure où l'activité s'est internationalisée, cet accord permet de faciliter la mobilité et les interventions des entreprises en dehors de nos frontières.

La signature de cette coopération fait de **l'alliance MASE-VCA le leader des certifications SSE en Europe** avec pour objectif en 2019 d'étendre l'accord à l'Allemagne et à l'Autriche.

#### **Contacts :**

##### **MASE**

Nicolas CHOUTEAU - 4, avenue du 24 août 1944 69960 Corbas

Tél : 04 72 40 59 82 / Mail : nicolascouteau@mase-asso.fr

Plus d'infos sur [www.mase-asso.fr](http://www.mase-asso.fr)

#### **Notes :**

(1)SSE : Sécurité, Santé, Environnement,

(2)MASE : Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises

Le Mase est un système d'industriels au service des industriels. C'est un réseau d'association loi 1901, sans but lucratif qui a pour objectif de créer un langage commun entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures intervenantes, tout en développant leur culture SSE. La certification MASE-UIC est délivrée suite à un audit tierce partie,

(3)VCA : Veiligheid Checklist Aannemers (liste de contrôle sécurité pour les entrepreneurs). Le VCA est une certification Santé/Sécurité qui s'adresse aux entreprises. Elle est mise en œuvre aux Pays-Bas et en Belgique par les industriels,

(4)UIC : « Union des Industrie Chimiques », nouvellement « France Chimie ». France Chimie est l'organisation professionnelle qui représente les entreprises de la Chimie en France,

(5)SSVV : Stichting Samenwerken Voor Veiligheid (fondation pour la collaboration en matière de sécurité), organisme mettant en œuvre la certification VCA aux Pays-Bas,

(6)CSM : Contractor Safety Management (gestion de la sécurité des contractants), organisme mettant en œuvre la certification VCA en Belgique.



## Communiqué de presse 25 avril 2019

### Convention de partenariat MASE – UIMM – France Chimie

#### Un rapprochement pour une certification SSE unique dans l'industrie

La préoccupation commune en matière de sécurité, de santé et d'environnement a conduit l'UIMM *La Fabrique de l'Avenir*, France Chimie et l'association MASE à promouvoir ensemble la mise en place du système de management commun MASE-UIC dans les relations entre entreprises utilisatrices et entreprises extérieures. Ce système, orienté « terrain », permet d'obtenir des résultats concrets et visibles en matière de réduction de l'accidentologie.

Les parties signataires affirment l'intérêt de poursuivre le développement des approches coopératives au sein des filières industrielles. Elles considèrent que le partage des bonnes pratiques, la coordination des stratégies de prévention, le partage des informations, le développement de l'entraide entre grandes et petites entreprises, notamment des donneurs d'ordre et des sous-traitants, sont des voies de progrès. Une telle approche doit être encouragée dans les bassins à forte concentration industrielle, en particulier dans les secteurs de la métallurgie et de la pétrochimie.

**« Cette convention affirme notre volonté de développer des approches coopératives communes au sein des filières industrielles »** explique Magali Smets, directrice générale de France Chimie.

**« Le système MASE-UIC répond par son pragmatisme, son adaptabilité et ses résultats concrets sur le terrain, aux objectifs et aux besoins de nos adhérents pour la sécurité entre entreprises utilisatrices et entreprises extérieures »** confirme Franck Gambelli, directeur environnement sécurité conditions de travail de l'UIMM La Fabrique de l'Avenir.

**« La reconnaissance par l'UIMM de l'efficacité de notre action renforce notre position de certification SSE de référence dans l'industrie et les services. En affichant une exigence commune, France Chimie et l'UIMM adresse un message fort aux entreprises pour simplifier leurs démarches »** se félicite Didier Méné, Président de MASE.



### **Contacts :**

#### **A propos de MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises)**

*MASE représente plus de 5000 entreprises, allant de la TPE aux grands groupes industriels, principalement dans le domaine de l'industrie et les services. Mase s'appuie sur un réseau de 10 associations locales en France continentale et Outre-Mer ainsi qu'en Côte d'Ivoire et au Sénégal.*

*Leader des certifications Sécurité, Santé et Environnement en France, MASE œuvre pour développer la culture Sécurité, Santé et Environnement des entreprises.*

#### **Contacts presse MASE:**

Nicolas CHOUTEAU - 04 72 40 59 82 - [nicolaschouteau@mase-asso.fr](mailto:nicolaschouteau@mase-asso.fr)

4, avenue du 24 août 1944 69960 Corbas

[www.mase-asso.fr](http://www.mase-asso.fr) - @maseofficiel

#### **A propos de l'UIMM La Fabrique de l'Avenir**

*L'UIMM représente 42 000 entreprises industrielles, celles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, et de l'aéronautique, celles du spatial et du ferroviaire, de l'électrique et de l'électronique, du nucléaire et enfin des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 10 fédérations professionnelles et 59 chambres syndicales territoriales.*

*Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, l'UIMM accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement.*

*Fin juin 2016, l'UIMM a fait évoluer son identité en l'adossant à La Fabrique de l'Avenir, démarche collective des fédérations de l'industrie pour porter, auprès des Français, le message positif d'une industrie de solutions. L'UIMM La Fabrique de l'Avenir veut témoigner du rôle moteur qu'elle entend jouer au service de l'industrie et des Français.*

[www.uimm.lafabriquedelavenir.fr](http://www.uimm.lafabriquedelavenir.fr) - @uimm

#### **Contact presse UIMM La Fabrique de l'Avenir :**

Audrey Malmenayde - [pr-uimm@tbwa-corporate.com](mailto:pr-uimm@tbwa-corporate.com) - 06 76 93 11 45

#### **À PROPOS DE FRANCE CHIMIE**

*France Chimie est l'organisation professionnelle qui représente les entreprises de la Chimie en France auprès des pouvoirs publics. Ses experts sont au service des adhérents pour accompagner leur transition et leur croissance. France Chimie souhaite mieux faire connaître la Chimie et ses applications et mettre en valeur le rôle éminent qu'elle joue au sein de la société.*

[www.francechimie.fr](http://www.francechimie.fr) - @FranceChimie



## Communiqué de presse - 29 avril 2019

### Accord S3C – SIR

Le 17 avril 2019, à Maasland aux Pays-Bas, Stuart HARWOOD, Président de S3C et Lejo BEKKER, Chairman du SIR ont conclu un accord de reconnaissance mutuelle et d'équivalence entre S3C et le SIR :

*« Les mesures de sécurité et les référentiels du S3C (France) et du SIR (Benelux) respectent les sept principes de base définis par la « Global Industrial Cleaning Movement ». Le niveau d'équivalence entre les deux référentiels de sécurité est jugé suffisamment élevé pour permettre une reconnaissance mutuelle des deux certificats.*

*Les parties conviennent de reconnaître entièrement et sans exception les certificats émis par les deux organisations. »*

Cet accord historique s'inscrit dans la démarche initiée en 2008 entre S3C et le SIR qui vise à améliorer la sécurité des intervenants en nettoyage haute pression et en pompage sous vide sur les sites industriels. Pour le consulter, cliquez [ici](#).

La reconnaissance mutuelle et d'équivalence entre les systèmes S3C et SIR permettra, non seulement, de faciliter la mobilité et les interventions transfrontalières des entreprises mais également de devenir le modèle à suivre pour étendre la démarche aux pays européens.



Contact :

Stuart HARWOOD  
S3C – Système de certification compétence et conformité  
91, Avenue de la République - 75011 PARIS  
Tél : 01 43 38 97 48 - [www.s3c-ami.org](http://www.s3c-ami.org) – email : [contact@s3c-ami.org](mailto:contact@s3c-ami.org)